

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Christine Imbeau, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 3 septembre 2019 et extraordinaire du 16 septembre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2019-10-A, 2019-10-B, 2019-10-C, 2019-10-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2019-10.
6. Embauche au poste de responsable du soutien au Cabinet du maire.
7. Prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu pour l'année 2020.
8. Demande d'aide financière - Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire.
9. Demande d'aide financière - Association des traumatisés cranio-cérébraux de la Montérégie.
10. Prolongation de l'entente intermunicipale relative aux frais de financement des infrastructures du Club de canotage Otterburn.
11. Entente de partage du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien du chemin des Carrières - Plan d'action et budget 2020.
12. Demande d'autorisation à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation - Cession des droits et obligations prévus au protocole d'entente (dossier 557163) - Caserne incendie.
13. Vente de la caserne incendie sise au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

14. Contrat de location de patinoires au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2019-2020.
15. Proclamation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire " Municipalité alliée contre la violence conjugale ".
16. Appui à l'organisme Mille et une rues - Dépôt d'un projet au ministère de la Sécurité publique du Québec.
17. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020.
18. Recommandation 2019-044-R du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Procès-verbaux des réunions extraordinaire du 26 février 2019 et ordinaire du 9 septembre 2019 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Comptes rendus des rencontres n° 37 du 28 février 2019, n° 38 du 14 mars 2019, n° 39 du 28 mars 2019 et n° 40 du 11 avril 2019 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Compte rendu de la réunion ordinaire du 4 septembre 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
22. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 septembre 2019 du comité du patrimoine et de toponymie.
23. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} octobre 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2019-114, 2018-107, 2019-115, 2019-116, 2019-117, 2019-118, 2019-119, 2019-120, 2019-121, 2019-122, 2019-123, 2019-124, 2019-125, 2019-126, 2019-127, 2019-128, 2019-129, 2019-130, 2019-131, 2019-132, 2019-134 et 2019-136.
25. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2019-133 et 2019-135.
26. Demande de dérogation mineure numéro 2019-09 relative au 80, rue Millier.
27. Demande de dérogation mineure numéro 2019-10 relative au 990, chemin des Patriotes Nord.
28. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement relatif à la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.
29. Adoption du projet de Règlement numéro 1286, intitulé: " Règlement relatif à la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec ".
30. Octroi du contrat ING19-EO1-AO1 concernant l'inspection télévisée du réseau d'égouts 2019.
31. Octroi du contrat ING19-P04-AO1 concernant des services professionnels en ingénierie pour le nouveau site des neiges usées et autres infrastructures.
32. Questions de l'assistance.

33. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2019 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

2019-370

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 octobre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil en retirant les points suivants:

- 27. Demande de dérogation mineure numéro 2019-10 relative au 990, chemin des Patriotes Nord;
- 31. Octroi du contrat ING19-P04-AO1 concernant des services professionnels en ingénierie pour le nouveau site des neiges usées et autres infrastructures.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Comité de la circulation et de la sécurité - analyse de la vitesse rang des Étangs
M. Jean-Marc Duval	Embauche au poste de responsable du soutien au Cabinet du maire
M. Pierre Nault	Oeil Régional du 25 septembre 2019 – article intitulé " Brigitte Minier souhaite le départ du maire " Visite du maire chez le consul honoraire du Burundi
M. Rino Dubé	Écran pour cacher les chiens – piste cyclable Village de la gare Ancien camping Laurier - implantation du IGA
M. Jean-Louis Lapointe	Zone humide derrière la rue des Grives
M. Hermann Desjardins	Zone humide derrière la rue des Grives
Mme Carol Davies	Campagne de sensibilisation au radon
Mme Sophie Ducharme	Mission de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Ville de nature, d'art et de patrimoine Construction Village de la gare – inactivité des chantiers – occupation des commerces

2019-371

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019 ET EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 septembre 2019 et extraordinaire du 16 septembre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soient et sont approuvés par ce conseil.

2019-372

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2019-10-A, 2019-10-B, 2019-10-C, 2019-10-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2019-10-A, au montant de 4 123 403,65 \$, numéro 2019-10-B, au montant de 1 561,69 \$, numéro 2019-10-C, au montant de 356 600,53 \$, numéro 2019-10-D, au montant de 397 111,09 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2019-10, émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 3 octobre 2019, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 29 août 2019 au 2 octobre 2019, préparé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 2 octobre 2019.

2019-373

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2019-10

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2019-10 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 2 octobre 2019, pour la période du 28 août au 25 septembre 2019, soit et est approuvé par ce conseil.

2019-374

EMBAUCHE AU POSTE DE RESPONSABLE DU SOUTIEN AU CABINET DU MAIRE - MADAME BRIGITTE LAMARRE

CONSIDÉRANT la conversion d'un poste d'adjointe administrative en poste de responsable du soutien au Cabinet du maire;

CONSIDÉRANT la vacance à ce poste;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Brigitte Lamarre a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche madame Brigitte Lamarre au poste de responsable du soutien au Cabinet du maire, suivant la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7, échelon 7), et ce, à compter du ou vers le 8 octobre 2019.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 20 août 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 26 août 2019.

2019-375

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 10 septembre 2019, le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2020, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 233 200 \$ et des dépenses d'immobilisations de 2 168 500 \$ pour des dépenses totales de 5 401 700 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice 2020, soit de 1 260 305 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation, lorsque requise.

2019-376

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - GROUPE SCOUT MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire utilise le local du 108, rue Provencher et que ce lieu est devenu désuet et non sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire doit se relocaliser et entreposer le matériel qu'il possède;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 800,00 \$ au Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire relativement à la relocalisation de l'entreposage de matériel.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-24 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 27 septembre 2019.

2019-377

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES TRAUMATISÉS CRANIO-CÉRÉBRAUX DE LA MONTÉRÉGIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 250,00 \$ à l'Association des traumatisés cranio-cérébraux de la Montérégie (ATCCM) pour l'organisation de l'événement de sensibilisation, qui aura lieu le 16 octobre 2019, tenu dans le cadre de la semaine québécoise du traumatisme cranio-cérébral.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-25 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 3 octobre 2019.

2019-378

PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX FRAIS DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DU CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale relative aux frais de financement des infrastructures du Club de canotage Otterburn intervenue entre les villes d'Otterburn Park, de Mont-Saint-Hilaire, de Beloeil et la municipalité de McMasterville prenait fin le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette entente consiste à une participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire sous forme de quote-part annuelle pour permettre à ses citoyens d'utiliser les infrastructures du Club de canotage pour toutes les activités nautiques non motorisées;

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale indiquait que les villes et municipalité déboursaient un montant pour le bâtiment ainsi que pour l'acquisition et le renouvellement de la flotte;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de Mont-Saint-Hilaire ont bénéficié des services pour les années 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la prolongation de l'entente intermunicipale aux frais de financement des infrastructures du Club de canotage Otterburn, uniquement pour la portion relative à la quote-part annuelle pour le bâtiment, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

Que cette prolongation est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Élisabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 11 septembre 2019.

Que la quote-part à être versée à la Ville d'Otterburn Park, décrite au bon de commande LO 19-23, pour l'année 2019, au montant de 6 600,00 \$, soit payable à même le poste budgétaire 02-760-30-974, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2019-379

ENTENTE DE PARTAGE DU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES CARRIÈRES - PLAN D'ACTION ET BUDGET 2020

CONSIDÉRANT l'entente signée le 6 juin 2011 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Municipalité régionale de comté des Maskoutains concernant le partage des redevances versées par l'exploitant des carrières;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente oblige la Ville de Mont-Saint-Hilaire à soumettre annuellement un plan d'action et un budget à l'ensemble des parties pour adoption par résolution de leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan d'action et le budget 2020, définis à l'annexe " A ", jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 25 septembre 2019.

2019-380

CESSION DES DROITS ET OBLIGATIONS PRÉVUS AU PROTOCOLE D'ENTENTE (DOSSIER 557163) - DEMANDE D'AUTORISATION À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu en 2016 entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Dossier 557163;

CONSIDÉRANT QUE par la signature de ce protocole d'entente, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pu bénéficier d'une subvention provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la construction de la caserne incendie sise au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE suite au regroupement des différents Services de sécurité incendie de la région et à la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, cette dernière souhaite procéder à l'acquisition de la caserne de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Dossier 667163 mentionne que: " Les droits et obligations prévus au présent protocole ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre ";

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil, par la présente résolution, demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son autorisation écrite pour que les droits et obligations prévus au protocole d'entente intervenu entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Dossier 557163, soient cédés à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

2019-381

VENTE DE LA CASERNE INCENDIE - 480, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER, MONT-SAINT-HILAIRE - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE suite à la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, il a été convenu qu'elle allait procéder à l'acquisition de la caserne sise au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, à Mont-Saint-Hilaire, appartenant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a reçu la confirmation de son financement pour l'acquisition de la caserne de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la vente de la caserne, la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit préalablement obtenir l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que les droits et obligations de la Ville décrits au protocole d'entente signé en 2016 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le financement de la construction de la caserne soient cédés à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la vente de la caserne incendie sise au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, à Mont-Saint-Hilaire, à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

Que cette vente est conditionnelle à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que prévu au protocole d'entente mentionné ci-dessus et signé en 2016, permettant la cession des droits et obligations à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant un notaire de l'étude Richer Rivet & Associés, tout acte ou document donnant effet à la présente.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas.

2019-382

**CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRES AU COMPLEXE SPORTIF SPORTSCÈNE
POUR LA SAISON 2019-2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le contrat à intervenir avec la Société de Gestion C.R.L. inc. concernant la location des patinoires 1 et 2 au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2019-2020, au tarif de 283 \$ l'heure, incluant les taxes, pour un total de 37,25 heures par semaine pendant 30 semaines, pour les activités suivantes: hockey 19 heures, patinage artistique 10 heures, patinage libre 5,25 heures et ringuette 3 heures.

Que les frais de location pour les mois de septembre à décembre 2019, décrits au bon de commande LO 19-22, au montant de 166 545,50 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-734-00-515, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Élisabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 18 septembre 2019.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, ou madame Élisabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture, soient et sont autorisés à signer ledit contrat.

2019-383

**PROCLAMATION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE " MUNICIPALITÉ ALLIÉE
CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE "**

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infraction contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil proclame la Ville de Mont-Saint-Hilaire " Municipalité alliée contre la violence conjugale ".

2019-384

APPUI - PROJET DE L'ORGANISME MILLE ET UNE RUES - PROGRAMME DE FINANCEMENT ISSU DU PARTAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

CONSIDÉRANT la collaboration de la Ville de Mont-Saint-Hilaire avec l'organisme à but non lucratif, Mille et une rues, qui offre un service de première ligne d'aide, d'écoute, de dépannage, de références personnalisées et d'accompagnement pour la population de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT le projet que Mille et une rues déposera au ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre du programme de financement issu du partage des produits de la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet profitera aux résidents de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet permettra d'aider Mille et une rues à se doter de personnel supplémentaire requis pour soutenir les services offerts et sera une plus-value pour les jeunes de 12 à 25 ans de la région qui ont besoin d'accompagnement et qui pourront profiter au maximum de cette expertise de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie le projet qui sera déposé par l'organisme Mille et une rues au ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre du programme de financement issu du partage des produits de la criminalité.

2019-385

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, établir le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure où seront tenues ces séances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, rue du Centre-Civique, aux dates suivantes:

Lundi	13 janvier	Lundi	4 mai	Mardi	8 septembre
Lundi	3 février	Lundi	1 ^{er} juin	Lundi	5 octobre
Lundi	2 mars	Lundi	6 juillet	Lundi	2 novembre
Lundi	6 avril	Lundi	3 août	Lundi	7 décembre

2019-386

RECOMMANDATION 2019-044-R DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation 2019-043-R du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire qui proposait au conseil municipal un plan de signalisation afin de bien gérer la circulation au pourtour de la nouvelle école primaire du secteur de la gare;

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur ainsi que les parents d'élèves et divers intervenants ont été invités à soumettre au comité leurs commentaires et suggestions quant à ce plan;

CONSIDÉRANT QUE le comité a pris connaissance d'une dizaine de commentaires reçus en plus de rencontrer à nouveau certains résidents du secteur ainsi qu'un représentant de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande d'apporter certaines modifications à la recommandation 2019-043-R du 22 août 2019 afin d'améliorer la circulation et la sécurité de tous dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le comité a adopté la recommandation 2019-044-R modifiant le plan de circulation et de signalisation du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la recommandation 2019-044-R de la réunion ordinaire du 25 septembre 2019 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, intitulée: " Suivi - Plan de la circulation - École du secteur de la gare " ainsi que le plan joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2019-387

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2019 ET ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des procès-verbaux de la réunion extraordinaire du 26 février 2019 et ordinaire du 9 septembre 2019 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2019-001 : Adoption de la Politique culturelle et de son plan d'action
- 2019-002 : Diffusion de l'appel de projets auprès des artistes, écoles, organismes, associations et coopératives
- 2019-003 : Reconduction du marché public pour l'année 2020, de juin à octobre
- 2019-004 : Conférence de presse en janvier 2020 relativement à l'appel de projets du Fonds d'initiatives culturelles

2019-388

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES N° 37 DU 28 FÉVRIER 2019, N° 38 DU 14 MARS 2019, N° 39 DU 28 MARS 2019 ET N° 40 DU 11 AVRIL 2019 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des rencontres n°s 37, 38, 39 et 40 tenues respectivement les 28 février 2019, 14 mars 2019, 28 mars 2019 et 11 avril 2019 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-389

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 4 septembre 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

2019-06-R : Participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au mouvement " Cities with Nature "

2019-390

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2019 DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 septembre 2019 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations en raison de possibles conflits d'intérêts. Il quitte la salle.

2019-391

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} octobre 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS
2019-114, 2018-107, 2019-115, 2019-116, 2019-117, 2019-118, 2019-119, 2019-120,
2019-121, 2019-122, 2019-123, 2019-124, 2019-125, 2019-126, 2019-127, 2019-128,
2019-129, 2019-130, 2019-131, 2019-132, 2019-134 ET 2019-136**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 1^{er} octobre 2019 du comité d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2019-114 : 80, rue Millier
Plans et recommandation 2019-147-R (annexe A)
- Révision PIIA 2018-107 : 990, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2019-148-R (annexe B)
- PIIA 2019-115 : 1292, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2019-149-R (annexe C)
- PIIA 2019-116 : 165, rue Champlain
Plans et recommandation 2019-150-R (annexe D)
- PIIA 2019-117 : 726, rue du Cheval-Blanc (lot 3 882 923)
Plans et recommandation 2019-151-R (annexe E)
- PIIA 2019-118 : 760, rue des Chardonnerets (lot 5 902 035)
Plans et recommandation 2019-152-R (annexe F)
- PIIA 2019-119 : 579, rue De Beaujeu
Plans et recommandation 2019-153-R (annexe G)
- PIIA 2019-120 : 660, rue Rimbaud
Plans et recommandation 2019-154-R (annexe H)
- PIIA 2019-121 : 290, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2019-155-R (annexe I)
- PIIA 2019-122 : 749, rue des Bernaches
Plans et recommandation 2019-156-R (annexe J)
- PIIA 2019-123 : 1486, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2019-157-R (annexe K)
- PIIA 2019-124 : Prolongement de la rue du Cheval-Blanc
Plans et recommandation 2019-158-R (annexe L)
- PIIA 2019-125 : 77, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2019-159-R (annexe M)
- PIIA 2019-126 : 125, chemin des Patriotes Sud
Plans et recommandation 2019-160-R (annexe N)
- PIIA 2019-127 : 987, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2019-161-R (annexe O)
- PIIA 2019-128 : 145, rue des Français
Plans et recommandation 2019-162-R (annexe P)
- PIIA 2019-129 : 254, rue Hélène-Boullé
Plans et recommandation 2019-163-R (annexe Q)

- PIIA 2019-130 : 756, chemin Authier
Plans et recommandation 2019-164-R (annexe R)
- PIIA 2019-131 : 795, rue des Huards
Plans et recommandation 2019-165-R (annexe S)
- PIIA 2019-132 : 840-850, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2019-166-R (annexe T)
- PIIA 2019-134 : 742, rue Chopin
Plans et recommandation 2019-168-R (annexe U)
- PIIA 2019-136 : 706, rue des Colibris
Plans et recommandation 2019-170-R (annexe V)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " V " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats et reprend son siège.

2019-393

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2019-133 ET 2019-135 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2019 du comité d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2019-133 : 9, rue des Érables
Plans et recommandation 2019-167-R (annexe A)
- PIIA 2019-135 : Rue Édouard-Clerk (lot 1 816 702)
Plans et recommandation 2019-169-R (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions et aux motifs formulés auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

...Madame la conseillère Brigitte Minier quitte la salle et est absente des délibérations pour ce point de l'ordre du jour.

...Monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement explique la demande de dérogation mineure 2019-09.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le 80, rue Millier :

Aucune intervention.

2019-394

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-09 RELATIVE AU 80, RUE MILLIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure 2019-09 présentée pour la propriété portant le numéro de lot 5 907 009 au cadastre du Québec situé au 80, rue Millier, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant de 7,29 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres pour une habitation unifamiliale isolée, permettant ainsi une dérogation de 0,21 mètre, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation préparé monsieur François Lemay, arpenteur-géomètre, daté du 9 septembre 2019, portant le numéro de minute 3200, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée.

...Madame la conseillère Brigitte Minier reprend son siège.

2019-395

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT RELATIF À LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement relatif à la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

2019-396

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1286 - RÈGLEMENT RELATIF À LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1286, intitulé: " Règlement relatif à la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec ", soit et est adopté par ce conseil.

OCTROI DU CONTRAT ING19-E01-AO1 - INSPECTION TÉLÉVISÉE RÉSEAU D'ÉGOUTS 2019 - CIMA + CONSTRUCTION INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Cima+ Construction inc., au montant de 28 903,16 \$, incluant les taxes, pour les travaux de base et le lot optionnel, dans le cadre du contrat ING19-E01-AO1 relatif à l'inspection télévisée du réseau d'égouts pour 2019, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 22 septembre 2019.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 19-51, au montant de 28 903,16 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-415-10-521, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Jean-Marc Duval	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire du 27 août 2019 – absence du site Internet de la Ville Travaux non terminés : 990, chemin des Patriotes Nord – immeuble près de la gare - 41 logements près de la garderie dans le Village de la gare Places publiques - boulevard de la Gare Lien entre TOD 1 et TOD 2 - présentation publique Politique de la culture - entente avec les Musées État du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire Agrile du frêne - remplacement des arbres abattus Relation entre le Canada et le Burundi Rôle du maire
M. André Bergeron	Appui au maire Yves Corriveau Feux de circulation - intersection rues Campbell / Fortier
M. Ferdinand Berner	108, rue Provencher
M. Olivier Proulx	Visite du maire chez le consul honoraire du Burundi
M. François Perrier	Voyage du maire au Burundi Inquiétudes face aux finances publiques - honoraires juridiques - projet Odacité IGA rue Saint-Georges - réseau de transport non adapté
M. Jean-Luc Halde	Éclairage Mosaïque - entrée de la ville Musées - coûts d'entretien pour la Ville Chemin de la Montagne - luminaires brûlés

2019-398

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance ordinaire du 7 octobre 2019 du conseil municipal soit et est levée à 21 h 15.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**